

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Xavier GUIOMAR, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Sylvie BROUARD, Edyta DENEUBOURG, Agnès FAUCON, Vanessa FIEVET, Rita GARRANAS, Nadine LECCE, Isabelle THIERCELIN, Messieurs Xavier GUIOMAR, Patrice LAPORTE, François LETOURNEUX, Philippe PERIER, Philippe SOULAT, Rodolphe VINCENT.

ETAIENT ABSENTS : Mme Isabelle THIERCELIN pouvoir à M. Yves POUPENEY
Mme Rita GARRANAS pouvoir à M. Rodolphe VINCENT

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : M. Rodolphe VINCENT

1/ MONTANT DE L'ACQUISITION PAR PREEMPTION DE LA PARCELLE I 876 (RUE MASSE DE COMBLES) POUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET POINT SUR LA PROGRAMMATION DU PROJET

Lors du dernier conseil, il avait été décidé de procéder à l'acquisition par préemption de la parcelle I n° 876 pour un coût maximal de 318 000 € frais d'agence inclus. Après négociation auprès des vendeurs, l'acquisition portera sur le montant de 309 000 € correspondant à un prix de vente de 291 000 € + 18 000 € de frais d'agence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil confirment à l'unanimité l'acquisition par préemption de la parcelle I 876 au prix de 309 000 € (frais d'agence inclus).

Concernant le projet de construction du restaurant scolaire, M. LAPORTE informe que la commune est en contact avec la Banque des Territoires pour son financement. Un choix s'est présenté entre :

- la sollicitation d'un emprunt global pour l'achat de la parcelle et la construction du bâtiment
- un premier emprunt cette année pour l'achat de la parcelle et un second plus tard pour les travaux de construction

La banque préconise un premier prêt uniquement dédié à l'acquisition de la parcelle sachant que des justificatifs de commencement des travaux, tels que le permis de construire, sont exigés si l'emprunt porte sur les deux opérations. Le taux de ce premier prêt devrait être de 3,2 % (au lieu de 2,8 % estimé pour le second). Les conditions de ce premier prêt seront votées au prochain conseil du 3 juillet.

Concernant le programme provisoire du projet qui a été transmis, aucun écart important n'a été constaté par rapport à l'étude de faisabilité. Le bureau d'études Equipage fera un premier rendu de la rédaction du programme le jeudi 12 juin à 10h auprès des élus et des personnes associées (Préfecture, Département, CAUE, Sous-Préfecture, architecte conseil de la Sous-Préfecture). Le même jour, le projet sera également présenté au personnel du syndicat scolaire.

2/ VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR HEURES ET CONGES DES AGENTS

Le 20 mars dernier, un premier règlement intérieur relatif aux congés des agents avait été validé. Celui-ci ne portant pas sur les horaires de travail des agents, il a été complété et précisé sur ce point, les règles n'ayant jamais été vraiment établies par le passé. Il est rappelé que ce projet de règlement intérieur s'appuie sur les dispositions réglementaires. Concernant les autorisations spéciales d'absence (pour naissance, décès, accompagnement de conjoint malade...), elles ont été majorées par rapport aux minima préconisés par le code du travail.

Un autre document interne précisera les horaires d'ouverture de la mairie après réajustement des heures de présence du secrétariat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce nouveau projet de règlement intérieur.

3/ POINT REVISION DU PLU

L'arrêt du PLU de Châlo, tenant compte des exigences du SDRIF-E, est fixé au Conseil du 3 juillet. La commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), qui est saisie pour avis sur les projets de PLU comme de SCOT, étudiera le projet le 12 septembre. Parmi les innovations en matière d'espaces agricoles et naturels, la nouvelle version du plan de zonage délimite et cartographie les axes de ruissellement ainsi que les zones humides repérées par le Siarja, et le zonage Ae spécifie les espaces agricoles soumis à l'aléa érosion. Les élus ont rencontré trois agriculteurs de la commune qui souhaitent garantir leur possibilité de construire un hangar. Leur demande est étudiée en concertation avec les services de la Préfecture. Une dernière réunion de travail des membres du conseil municipal avant l'arrêt du PLU aura lieu le 25 juin.

4/ JOURNEES DU PATRIMOINE 19-21 SEPTEMBRE 2025

En coopération avec les communes de Chalou-Moulineux et Saint Hilaire, et en lien avec la dynamique de l'Atlas de la biodiversité communale, le thème des journées du Patrimoine portera cette année sur le patrimoine naturel et bâti. La mise en valeur du château du Grand St Mars et du Manoir des Carneaux est proposée. D'autres sites peuvent être proposés. Une animation au four à pain du Creux Chemin, avec préparation de fougasses dans l'ancien four rénové est envisagée le vendredi 19 septembre au soir.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Cimetière : il a été sollicité l'acquisition d'une concession pour l'inhumation d'un parent de Châlouins qui était domicilié dans une autre commune. Comme le stipule notre règlement des cimetières, les concessions ne peuvent être acquises à l'avance et doivent accueillir en premier lieu des défunts de Châlo et Saint Hilaire (ou décédés dans ces communes). Un parent d'habitants de Châlo ou Saint Hilaire, non résident de ces communes, ne peut donc être inhumé à Châlo qu'à l'intérieur d'une concession familiale déjà existante (qu'il s'agisse d'une concession classique, d'une caverne ou du colombarium). Les membres du conseil confirmant ce point, les demandeurs en seront informés.

Travaux d'aménagement de voirie aux Sablons : une zone de voirie partagée, limitée à 20 km/h et où les piétons seront prioritaires, sera aménagée du 7 au 11 juillet prochain. La route du hameau des Sablons sera barrée durant cette période et la déviation sera mise en place par le Gué de la Fosse ou la rue du Grand Pont.

Retrait des bornes d'apport volontaire enterrées : les bornes de tri enterrées situées rue Eudes Lemaire et au stade seront retirées par la SEAMER le 18 juin. Cette décision avait été votée en 2023. Il n'y aura donc plus aucune borne rue Eudes Lemaire, et les trous seront comblés. Un doute subsiste en revanche sur la compréhension par la SEMAER de notre volonté de garder la borne d'apport volontaire verre au stade (en plus du textile en borne aérienne), ce point sera éclairci avec eux et le SEDRE.

Retraite de Mme Anna SABOURIN : le départ en retraite de l'institutrice de l'école maternelle sera célébré le 1^{er} juillet à 18h au sein de l'école. Tous ses anciens élèves sont cordialement invités !

Territoire Engagé pour la Nature : le label de la commune est renouvelé pour la période 2025-2027 par l'Agence Régionale de la Biodiversité.

La date du prochain conseil municipal est confirmée au jeudi 3 juillet 2025

Le secrétaire



Le Maire

